

RECOMMANDATION UIT-R BR.649-1*

Méthodes de mesure applicables aux enregistrements sonores analogiques sur bandes magnétiques

(1986-1992)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que l'échange international, entre organismes de radiodiffusion, de programmes sonores monophoniques et stéréophoniques, enregistrés sous forme analogique peut se faire au moyen d'enregistrements sur bandes magnétiques, comme le stipule la Recommandation UIT-R BR.408;
- b) que les méthodes pour la mesure des caractéristiques des enregistrements analogiques sur bandes magnétiques et des équipements nécessaires à ces enregistrements sont spécifiées dans la Publication 94-3 de la CEI: «Méthodes de mesure des caractéristiques des matériels d'enregistrement et de lecture du son sur bandes magnétiques» et dans sa Modification N° 1;
- c) que la Publication 94-2 de la CEI: «Bandes magnétiques étalons», spécifie les bandes magnétiques étalons à utiliser pour les mesures visées en b);
- d) que la méthode de mesure des fluctuations de vitesse est spécifiée dans la Publication 386 de la CEI: «Méthodes de mesure des fluctuations de vitesse des appareils destinés à l'enregistrement et à la lecture du son»;
- e) les dispositions du Vœu UIT-R 16,

recommande

- 1** que la méthode pour mesurer les caractéristiques des appareils analogiques d'enregistrement et de lecture des bandes magnétiques son, servant à l'échange de programmes de radiodiffusion sur bandes, soit conforme à celle de la Publication 94-3 de la CEI et à sa Modification N° 1 et que les bandes magnétiques étalons appropriées, indiquées dans la Publication 94-2 de la CEI: «Bandes magnétiques étalons», soient utilisées pour ces mesures;
- 2** que la méthode de mesure des fluctuations de vitesse soit conforme à celle de la Publication 386 de la CEI.

* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.